



Fête de la Châtaigne

DIGES

SAMEDI 18 OCTOBRE 2025
de 8h à 18h

Vide grenier Marché Artisanal & Produits du Terroir

- Boudin cuit sur place
- Châtaignes grillées sur grilloir géant
- Produits et farine issus de la châtaigne
- Jus de pomme pressé sur place
- Vin de noix • Buvette
- Restauration • Fête foraine

- Animations musicales avec La fanfare du SILEX LE GROUPE ONE SHOT LE GROUPE GAFYS EMBER
- Costumes traditionnels
- Exposition peintures, sculptures, photos, céramiques à l'église
- Exposition Avicole et matériel ancien




COMITÉ DES FÊTES DE DIGES

cdf.diges@laposte.net



EXPOSITION

DU 10 AU 19 OCTOBRE 2025*
ÉGLISE DE DIGES




SCULPTURE - CÉRAMIQUE - PEINTURE - PHOTO

- CÉLINE BANSART • SYLVIE CHARMEROY • COCO • ALEXÉI DERNOV • CATHERINE FARGIN
- MAMOUNE GUEYE • UGO GUTTADORO • DOMINIQUE GRESSIN • HÉLÈNE LAWSON • CATHERINE LONGATTE

VERNISSAGE
LE 10/10/25 À 18 H



ATELIER
PEINTURE SUR VERRE
LE 18/10/25

*EXPOSITION
LES 10 ET 12 OCTOBRE
APRÈS-MIDI
LES 16-17-18-19 OCTOBRE
APRÈS-MIDI



COMITÉ DES FÊTES DE DIGES

cdf.diges@laposte.net



Sommaire

P 1 - Mot de Monsieur le Maire

P 2 - PV du Conseil municipal

P 25 - Informations mairie

P 29 - A l'école

P 30 - Les Associations Digeoises

P 40 - Un champion Digeois

P 42 - Loisirs



dimanche 14 septembre 2025

ELLES FONT LEUR marché

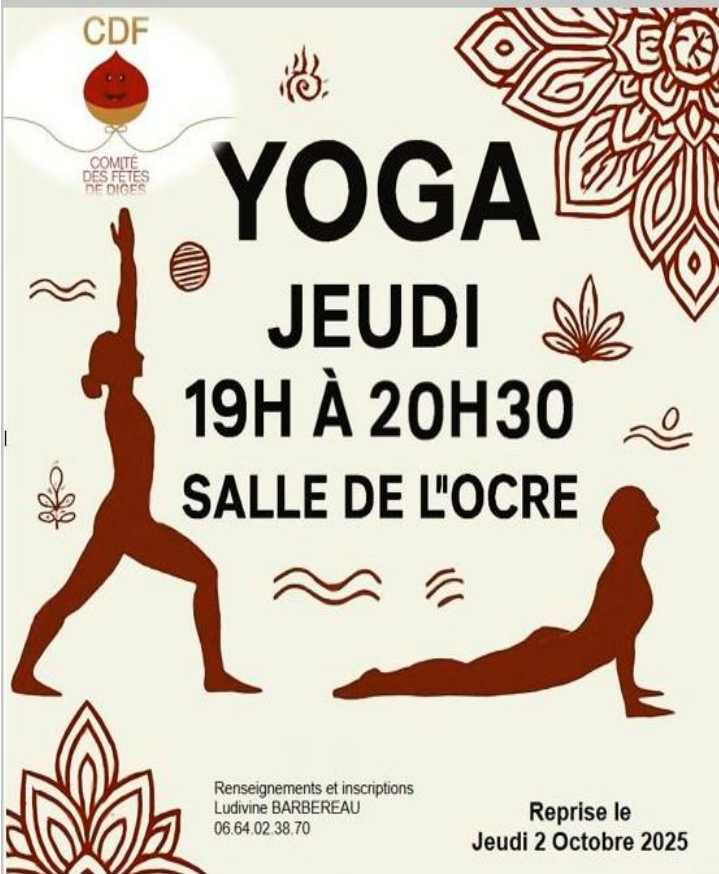
3 ème édition

De nombreuses exposantes.
Créatrices, productrices locales.
Petite restauration sur place

dimanche 14 septembre
10h00 - 18h

DES ENTREPRENEUSES
ENTREPRENANTES

DIGES
28 rue des glycines

YOGA

JEUDI

19H À 20H30

SALLE DE L'OCRE

Renseignements et inscriptions
Ludivine BARBEREAU
06.64.02.38.70

Reprise le
Jeudi 2 Octobre 2025



DIGES

LOTO le 7 décembre

Organisé par le Club MARIE NOËL

SALLE DES FÊTES à 14h00
Ouverture de la salle à 13h30
Pâtisseries et buvette sur place
Réservation au : 06 72 66 73 54
Ou par mail: cmn89.secretariat@orange.fr

4 € le carton – 15 € les 4 – 20 € les 6

Règlement: espèces ou chèque

1 partie spéciale gratuite pour les enfants de moins de 12 ans

Nombreux lots et Bons d'achat non remboursables par thèmes:

Sèche cheveux – Fer coiffant – Brosse brushing, Blender – Four Micro onde – Machine Espresso, Parure de lit - Plaid, Parures éponge et plage, Paniers gourmands, Casque audio – Tablette 10 pouces, Accessoires de mode, Lots enfants thème Noël, etc

**Gros Lot : Montre connectée vivomove Sport
marque GARNIM**



Comité des fêtes DIGES

Tous les mercredis
à partir du 10 septembre 2025
de 19 H 45 à 20h45

ZUMBA



A la salle des fêtes de DIGES
Avec Guillaume

? Renseignements au
03 86 41 12 89 ou 06 88 27 67 42

2 séances découvertes sont proposées en septembre,
Venez nous rejoindre !

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Mardi de 14h à 17h30
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
1^{er} et 3^{ème} Samedi du mois : 10h à 12h

Agence postale :

03.86.41.14.30

Lundi, mardi, vendredi et samedi
de 9h à 12h
Mercredi de 10h à 12h

Bibliothèque :

1^{er} Mardi de chaque mois de
16h00 à 18h

Permanence de Monsieur le Maire

Samedi de 10h à 12h et sur
rendez-vous la semaine

Site internet :

mairiediges89.fr

Adresse mail :

communediges89@orange.fr

Facebook : Commune Diges

☎ : 03 86 41 12 89

Responsable de la publication : M.
VANDAELE Jean-Luc

Responsable de la mise en page :
Mme LEPRÉ Sandrine

Etat civil

Naissances



Le 13 avril 2025, GÉANT Léa
Le 2 mai 2025, VALTAT-LANGUILLAT Sacha
Le 27 mai 2025, CARIA Alyah
Le 6 août 2025, THÉVENIN Mya

Toutes nos félicitations

Mariages



Le 7 juin 2025 de Audrey JOLIVET et Mickaël DERNONCOURT
Le 12 juin 2025 de Mégane GOUSSERY et Quentin BEKKOUI
Le 12 juillet 2025 de Isabelle POISSON et Michel QUENTIN
Le 26 juillet 2025 de Oriane SOLIMEO et Alexandre MAUGEON
Le 16 août 2025 de Carole MINARD et Richard MORAINVILLE

Tous nos vœux de bonheur.

Décès



Le 8 avril 2025 de Jean-François SURUGUE
Le 11 avril 2025 de Georges BLONDEAU
Le 21 juillet 2025 de Christian GLASSON

Nos sincères condoléances

Nouveaux Arrivants

Nous invitons celles et ceux à qui nous n'avons pas souhaité la bienvenue, à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Mot de Monsieur le Maire

Après deux mois d'un été très chaud et sec, nous voilà déjà en septembre avec son cortège de rentrées : école, travail pour bon nombre, associations ...

Cette année, 81 enfants viennent de reprendre le chemin de l'école. La quasi-totalité prennent leur repas à la cantine et beaucoup participent à la garderie périscolaire, à l'aide aux devoirs et à la séance de gymnastique ludique proposée le mardi soir.

Quatre professeurs des écoles assurent les cours et Cinq employées municipales accompagnent les enfants. Tous accomplissent leur mission essentielle auprès des enfants avec beaucoup de savoir-faire, « d'amour », de patience et de courage. Qu'ils soient ici très encouragés et remerciés.

Comme chaque année, le mois de juin a été marqué par bien des manifestations proposées par les associations. Merci pour ce dynamisme.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Conseil Départemental ont accordé des aides pour financer des travaux de restauration de l'église (gros travaux de charpente très abimée et de toiture surtout, travaux de drainage). Ceux-ci commenceront en fin d'année 2025.

Le projet de restauration du restaurant, café, épicerie, hébergement, tiers-lieu progresse : l'avant-projet définitif est validé. L'architecte termine le dossier de consultation des entreprises.

Parallèlement, nous terminons le montage de nos dossiers de demande de financements auprès de l'État, de la Région et de l'Europe. C'est une opération délicate qui demande un peu plus de temps que prévu en cette période d'instabilité économique.

Comme chaque année à pareille époque, des travaux de voirie sont en cours : entretien des bas-côtés, comblement des « nids de poule » et autres, réparations des chaussées avant la pose des enduits d'usure sur une partie de la voirie communale (Riot – Chasseigne cette année). Un enduit d'usure sera posé sur le parking de la poste après renforcements et reformatage.

De même, les allées du cimetière, en mauvais état, seront désherbées, reprises et regoudronnées. Il y a là un gros travail de préparation à réaliser par nos employés municipaux.

La réfection de la pelouse du grand terrain de foot est en cours : scarification et ramassage des débris végétaux en juin. La sécheresse n'a pas permis de semer le ray-grass et la fétuque dans la foulée. Ceci sera repris courant septembre.

Le club VTT a initié un projet de création d'une zone « VTT ludique trial », à proximité du terrain de tennis, ouverte à tous. Ceci permettrait entre autres de réaliser une partie des entraînements des enfants et des jeunes en zone plus sécurisée, nécessitant ainsi un encadrement moins important que celui nécessaire sur route. Le club étant riche d'une centaine d'adhérents, il y a un réel besoin. Le club a proposé le projet au conseil municipal qui l'a accepté. Un dossier de demande de subvention auprès des fonds européens est en cours avec le concours de la Communauté de Communes Puisaye Forterre.

Une fois par mois, l'Association des Jeunes de Diges dynamise le petit marché du mardi soir en proposant buvette et animations variées.

Ce sont de belles initiatives associatives !

Je vous invite dès maintenant à prendre part au repas des aînés qui aura lieu le dimanche 5 octobre à la salle Marie Noël.

Et n'oubliez pas le samedi 18 octobre, la traditionnelle Fête de la Châtaigne. Venez nombreux, vous en serez ravis !

Bien Cordialement,
Jean-Luc VANDAELE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le **vingt février**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Thomas DE BIE.

Absents excusés : M. Julien ARNAUD (pouvoir à Céline ZIEJZDZALKA), Mme Julie BARBIER

Secrétaire de séance : M. Sébastien GUILLOT

ORDRE DU JOUR :

- 1- Projet Café-Restaurant-multiservices-tiers lieu :
 - Approbation de l'Avant-Projet Détaillé,
 - Plan de financement,
 - Mission(s) du Cabinet MASSONNET ;
- 2- Investissements 2025 : Autorisation d'engagement et de mandatement ;
- 3- Cession du véhicule Berlingo ;
- 4- Modification des tarifs de location de la salle de l'Ocre ;
- 5- Centre de Gestion de l'Yonne : convention de prise en charge des frais médicaux ;
- 6- Communauté de Communes Puisaye Forterre :
 - Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges),
 - Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire ;
- 7- Questions diverses.

- **Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 et le signent.**

Délégations exercées :

Sans objet

1- Projet Café-Restaurant-multiservices-tiers lieu :

1-1 Approbation de l'Avant-Projet Détaillé

D.2025/01 visa Préfecture le 28.02.2025

Dans le cadre du projet Création Multiservices-Tiers Lieu & Réhabilitation Café-Restaurant-Hébergement, un premier Avant-Projet Détaillé (APD) a été présenté en COPIL le 28 novembre 2024 par le Maître d'œuvre. Suite au mail de M. ALVERGNAT de la Région, précisant qu'il n'y a pas le niveau de performance requis par les écoconditions, une rencontre technique s'est déroulée en visio le 29 janvier 2025.

Le cabinet PANORAMA a effectué des modifications en fonction des remarques des intervenants

du COPIL et de la Région :

- La structure des fondations sera en longrine, en place de micropieux ;
- L'ABF n'acceptant pas la pose de panneaux photovoltaïques, des tuiles photovoltaïques seront installées.
- Eco-conditions Région TEA :
 - Le Système de chauffage est accepté par la Région, par dérogation suite aux efforts maximums réalisés pour satisfaire aux exigences des écoconditions ;
 - Création d'un jardin de pluie pour récupérer les eaux de pluie ;
 - Réemploi de matériaux : pierres, briques, poutres...

Au regard des spécificités techniques du projet et de la recherche des solutions possibles pour satisfaire aux exigences des écoconditions, une dérogation ponctuelle et limitée a été accordée concernant la rénovation Café/Restaurant.

L'Assistant à maîtrise d'ouvrage, M. GRAMMAIRE, a étudié l'Avant -Projet Détaillé : le dossier répond à de nombreuses questions, et propose des solutions pertinentes et justifiées.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) peut donc être élaboré sur la base du présent APD et les échanges avec la Région.

Le Maire présente les dépenses prévisionnelles hors taxes de l'opération :

Montant des travaux	1 736 196,00 €
Aléas imprévus (5% des travaux)	86 810,00 €
Acquisitions foncières	285 000,00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	
Phase 1	8 000,00 €
(Cabinet MASSONNET)	
Phase 2	14 000,00 €
Maîtrise d'œuvre (PANORAMA-Babi-Synapse)	138 900,00 €
Etudes - Programmiste (OCALIA-Géomexpert-CCI-3iA)	57 690,00 €
Etudes géotechniques / plans topographiques	10 000,00 €
OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination)	20 000,00 €
Contrôle technique/ Coordinations SPS + SSI	31 000,00 €
Infiltrométrie	3 000,00 €
Diagnostic démolition	5 000,00 €
Mobilier	130 000,00 €
Sous-Total HT Investissement	2 525 596,00 €
Assurance dommage ouvrage (Fonctionnement)	35 080,00 €
Frais administratifs (Fonctionnement)	15 000,00 €
Sous-Total HT Fonctionnement	50 080,00 €
TOTAL HT OPERATION	2 575 676,00 €

Le Maire précise que la validation de l'APD permet d'engager la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment le dépôt du permis de construire, la préparation des pièces nécessaires à la consultation des entreprises et aux dossiers de demandes de subventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** l'APD pour la Création d'un tiers-lieu, commerce multiservices, bar-restaurant-tabac et meublés de tourisme, tel que présenté en séance, pour un coût prévisionnel de travaux actualisé à la somme globale de 2 575 676 € HT ;
- **autorise** le Maire à déposer le Permis de construire ;
- **autorise** le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.
- **mandate** le Maire pour signer tout document nécessaire, relatif à ce dossier.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

1-2 Plan de financement

D.2025/02 visa Préfecture le 31.03.2025

Vu la délibération n°225/01, approuvant l'avant-projet détaillé (APD) du projet « Création Multiservices-Tiers Lieu & Réhabilitation Café-Restaurant-Hébergement » ;

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Montant de l'Opération d'investissement	2 525 596 €
RECETTES PREVISIONNELLES :	
* Loyers sur 3 ans : 27 000 € x 3 ans	81 000 €
.....	
Loyers sur 14,6 ans : 27 000 € x 14,6 ans	394 200 €

	Montant HT éligible	Montant de subvention demandé	
Région (TEA)	638 627 € (1)	191 588 €	30%
DETR	2 256 906 € (2)	1 128 453 €	50,0%
Fonds Vert-Friche	2 001 396 € (3)		
FEDER	2 395 596 € (4)	702 024 €	
Commune (Fonds propres + emprunt)	2 525 596 €	503 531 €	20%
TOTAL HT Investissement		2 525 596 €	

* Loyer prévisionnel établi à partir des indications de la CCI, UMIH, Fiducial, Ocalia, et d'exemples concrets dans des communes

Montant éligible :

(1) : Travaux multiservices + Restaurant / (2) : Ss-total HT Investissement - Loyers sur 3 ans - Mobilier - Etudes programmiste

(3) : Ss-total HT Investissement - Loyers sur 14,6 ans - Mobilier / (4) : Ss-total HT Investissement - Mobilier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- charge le Maire de solliciter les subventions ;
- mandate le Maire pour signer tout document nécessaire, relatif à cette délibération.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

1-3 Mission(s) du Cabinet MASSONNET

D.2025/03 visa Préfecture le 31.03.2025

Par délibération n°2023/30 du 30.11.2023, le Conseil municipal a désigné le Cabinet MASSONNET pour effectuer les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la désignation du maître d'œuvre jusqu'à la conception de l'APD.

L'APD étant réalisé, le Maire propose de poursuivre avec le cabinet MASSONNET, les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage jusqu'à la réception des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix pour dont 1 par procuration et 1 abstention :

- **désigne** le Cabinet Massonnet pour effectuer les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage jusqu'à la réception des travaux ;

- **mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Vote pour	:	12 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	1 voix
Dont vote par procuration	:	1 voix

2- Investissements 2025 : autorisation d'engagement et de mandatement

D.2025/04 visa Préfecture le 31.03.2025

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2025, selon la ventilation suivante :

Chapitre / Article	BP 2024	Ouverture par anticipation proposée 2025
21/21351 Installations générales, agencements, aménagement des bâtiments publics	65 700 €	16 425 €
21/21848 Matériels de bureau et Mobilier	5 000 €	1 250 €
TOTAL	70 700 €	17 675 €

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

3- Cession du véhicule Berlingo

D.2025/05 visa Préfecture le 31.03.2025

Le véhicule utilitaire Berlingo de la commune est vétuste et n'est plus utilisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de vendre le véhicule Berlingo « pour pièces » au plus offrant ;
- **mandate** le Maire pour organiser cette vente, choisir l'acquéreur et effectuer toute démarche nécessaire à l'application de cette décision.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

4- Modification des tarifs de location de la salle de l'Ocre

D.2025/06 visa Préfecture le 31.03.2025

Les tarifs de location des salles des fêtes ont été modifiés lors de la séance du 12.12.2024. Un forfait journée/soirée a été rajouté pour la location de la salle de l'Ocre. Ce forfait pouvant être mal interprété,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de supprimer le forfait « soirée » et de garder le forfait « journée »,
- **valide** les tarifs suivants :

SALLE MARIE NOËL	HABITANTS DE DIGES	EXTERIEURS DE DIGES
Forfait Week-end	200 €	360 €
Cautiion	300 €	400 €
SALLE DE L'OCRE	HABITANTS DE DIGES	EXTERIEURS DE DIGES
Forfait Week-end	160 €	290 €
Cautiion	250 €	300 €
Forfait 1 journée	50 €	90 €
Cautiion	100 €	150 €

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

5- Centre de Gestion de l'Yonne : convention de prise en charge des frais médicaux

D.2025/07 visa Préfecture le 31.03.2025

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L452-38 ;

Vu l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Vu que Les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au décret 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité ;

Vu que le secrétariat du Conseil médical fait partie des prestations relevant de la cotisation obligatoire du Centre de gestion de l'Yonne qui assure le paiement de ces frais et honoraires ;

Vu que les modalités de remboursement par la collectivité doivent être définies conventionnellement ;

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **autorise** le Maire à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions.

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	1 voix

6- Communauté de Communes Puisaye Forterre

6-1 Approbation du rapport de la CLECT

D.2025/08 visa Préfecture le 31.03.2025

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu les arrêtés inter-préfectoraux des 25 octobre 2016 et 28 décembre 2016 créant la Communauté de communes Puisaye Forterre ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Puisaye Forterre et la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 14.11.2024.

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLECT « est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission » ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le présent rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Puisaye Forterre du 14.11.2024 ;
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents la présente décision.

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	1 voix

6-2 Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire

D.2025/09 visa Préfecture le 31.03.2025

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges » ;

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 12 Novembre 2018, notamment les propositions de la CLECT pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation (1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI) » ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 09 décembre 2024 approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la CLECT,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 47 770 € pour la commune de Diges, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 14.11.2024 ;
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	1 voix

7- Questions diverses

- PLUI : la Communauté de communes de Puisaye Forterre relance la révision du PLUI. Le registre de concertation du public sera déposé en Mairie courant mars 2025.

- Coffret électrique : les associations et d'autres intervenants organisant des manifestations en extérieur ayant besoin d'électricité, un coffret électrique avec prises extérieures sera installé contre le mur de la Mairie.

- Petit marché : plusieurs entrepreneurs ont demandé à intégrer le petit marché. Une réunion sera organisée avant la repise.

- Anthony BONNARD prendra ses fonctions dans une autre collectivité le 1^{er} avril 2025.

- Ecole : une manifestation contre la fermeture d'une classe a été organisée. L'Ecole de Diges est sortie de la liste des classes à fermer mais reste sous surveillance.

- Stationnement : Les voitures pourront stationner sur les places réservées au bus, sauf de 7h à 9h et de 15h30 à 18h30 en période scolaire.

- Terrains de foot : les terrains étant très endommagés, des travaux de fond seront effectués cette année. Pour perdurer, un entretien annuel sera nécessaire.

- Terrain de boules : le coût de l'installation a été étudié ; les conseillers sont favorables à son installation.

- Les horloges ne sont pas réglées à la bonne heure.

- l'entretien des chemins est réalisé une année sur deux. Sur le chemin de randonnée Les Puits d'Ocre, la commune entretiendra le chemin entre Sauilly et Le Vivier.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le **dix avril**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoint.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Julien ARNAUD.

Absents excusés : M. Thomas DE BIE (pouvoir à Jean-Luc VANDAELE), Mme Julie BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Martine VOIRIN

ORDRE DU JOUR :

8- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

- Compte Financier Unique 2024 ;
- Clôture et transfert du résultat 2024.

9- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

- Compte Financier Unique 2024 ;
- Affectation du résultat 2024 ;
- Vote des taxes 2025 ;
- Reversement des résultats du Budget annexe Assainissement à la Régie Assainissement Collectif Puisaye Forterre ;
- Boralex : Accord pour le développement d'une centrale photovoltaïque ;
- Budget Primitif 2025.

10- CRÉATIONS DE POSTES : Services administratif et technique.

11- QUESTIONS DIVERSES.

• **Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 février 2025 et le signent.**

Délégations exercées :

Les indemnités de remboursement pour les sinistres suivants ont été reçues :

- Sinistre hangar Arqueneuf : 10 128,30 €
- Sinistre Bris de glace tracteur John Deere : 1 287,32 €

1- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1-1 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

D.2025/10 visa Préfecture le 18.04.2025

Après avoir entendu le rapport de M. VANDAELE, Maire ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique **2024** du **budget annexe Assainissement** ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que M. VANDAELE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme LEPRÉ, 1^{ère} adjointe, et qu'il ne prend pas part au vote ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Assainissement**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	31 069,53 €	37 805,49 €
DEPENSES	17 878,21 €	6 124,13 €
Résultat exercice	13 191,32 €	31 681,36 €
Résultat antérieur report	36 891,82 €	-23 908,29 €
Résultat de clôture 2024	50 083,14 €	7 773,07 €

Vote pour : 11 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 0 voix

1-2 CLOTURE ET TRANSFERT DU RESULTAT

D.2025/11 *visa Préfecture le 18.04.2025*

Vu la délibération n°2024/28 du 13 juin 2024, décidant du transfert de la compétence assainissement collectif à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ;

Le budget annexe dédié à l'assainissement n'ayant plus d'utilité ;

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer en vue de la suppression du budget annexe Assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de supprimer le budget annexe assainissement après clôture des opérations et de l'exercice 2024 ;
- **Charge** le Maire de toutes opérations relatives à cette clôture, sur le plan comptable, fiscal et juridique.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

2- BUDGET PINCIPAL COMMUNE

2-1 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

D.2025/12 *visa Préfecture le 18.04.2025*

Après avoir entendu le rapport de M. VANDAELE, Maire ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique **2024** du **budget principal de la commune** ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui

simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que M. VANDAELE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme LEPRÉ, 1^{ère} adjointe, et qu'il ne prend pas part au vote ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	990 253,07 €	237 181,96 €
DEPENSES	779 786,95 €	479 518,38 €
Résultat exercice	210 466,12 €	-242 336,42 €
Résultat antérieur reporté	510 402,80 €	-73 311,90 €
Résultat de clôture 2024	720 868,92 €	- 315 648,32 €
Restes à réaliser (RAR)		21 412,00 €
Résultat de clôture après R		-294 236,32 €

Vote pour : 11 voix
 Vote contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Dont vote par procuration : 0 voix

2-2 AFFECTATION DU RESULTAT 2024

D.2025/13 visa Préfecture le 18.04.2025

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget annexe Assainissement et du budget principal de la commune ;

Après avoir décidé de supprimer le budget annexe Assainissement ;

Après avoir constaté les résultats suivants :

- Budget principal :

	Résultat 2023	Affectation du résultat 2023		Résultat 2024	Résultat de Clôture 2024	Différence RAR 2024	Résultat 2024 après RAR
		SI - 1068	SF 002/ SI 001				
FONCT	603 914,70 €	93 511,90 €	510 402,80 €	210 466,12 €	720 868,92 €		720 868,92 €
INVEST	-73 311,90 €		-73 311,90 €	-242 336,42 €	-315 648,32 €	21 412,00 €	-294 236,32 €
TOTAL	530 602,80 €	93 511,90 €		-31 870,30 €	405 220,60 €		426 632,60 €

- Budget Assainissement :

	Résultat 2023	Affectation du résultat 2023		Résultat 2024	Résultat de Clôture 2024	Différence RAR 2024	Résultat 2024 après RAR
		SI - 1068	SF 002/ SI 001				
FONCT	60 800,11 €	23 908,29 €	36 891,82 €	13 191,32 €	50 083,14 €		50 083,14 €
INVEST	-23 908,29 €		-23 908,29 €	31 681,36 €	7 773,07 €		7 773,07 €
TOTAL	36 891,82 €	23 908,29 €		44 872,68 €	57 856,21 €		57 856,21 €

Considérant que le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;

Constatant le résultat de fonctionnement cumulé 2024 de **770 952,06 €** ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses investissement : Art. - 001 Déficit d'investissement reporté 307 875,25 €

Recettes Investissement : Art. - 1068 Besoin de financement 294 236,32 €
 Recettes Fonctionnement : Art. - 002 Excédent d'exploitation reporté 476 715,74 €

Vote pour : 13 voix
 Vote contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Dont vote par procuration : 1 voix

2-3 VOTE DES TAXES 2025

D.2025/14 visa Préfecture le 18.04.2025

Selon l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2025, **le produit fiscal 2025** attendu est le suivant :

2025	Base imposition	Taux votés	Produit fiscal
Taxe foncière bâties	798 900 €	43,77%	349 679 €
Taxe foncière non-bâties	111 100 €	38,99%	43 318 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	110 700 €	11,61%	12 852 €
Produits attendus			405 849 €
<i>Allocations compensatrices</i>			12 148 €
<i>Coefficient correcteur</i>			-58 817 €
TOTAL PREVISIONNEL AU TITRE DE LA FISCALITE PROPRE			359 180 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour 2025 ;
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote pour : 13 voix
 Vote contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Dont vote par procuration : 1 voix

2-4 REVERSEMENT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE A LA REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE PUISAYE FORTERRE

D.2025/15 visa Préfecture le 18.04.2025

Vu la délibération n°2024/28 du 13 juin 2024, décidant du transfert de la compétence assainissement collectif à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ;

Vu les résultats 2024 du budget annexe Assainissement, qui sont repris au sein du budget principal de de la commune en 2025 :

- Excédent d'Investissement : 7 773,07 €
- Excédent d'Exploitation : 50 083,14 €

Les résultats sont le fruit de la gestion de la compétence assainissement et des redevances perçues sur les usagers du service.

La commune peut faire le choix de reverser tout ou partie de ces résultats à la Fédération des Eaux.

Il est à noter que la commune transfère, par le biais d'une mise à disposition :

- L'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence ;
- Les éléments du passif ayant servi à financer les biens (subventions et emprunts en cours) ;
- La charge des travaux de mise à niveau du réseau d'assainissement.

La commune conservera les restes à recouvrer et les charges et produits à intervenir, concernant la période « avant transfert ». Ainsi, il faut tenir compte d'éventuelles non-valeurs, ou de reliquats de charges d'exploitation 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à la Fédération Eaux Puisaye-Forterre les montants suivants :

- 7 000 € pris sur le solde d'exécution d'investissement ;
- 47 000 € pris sur le résultat d'exploitation.

Les sommes correspondantes seront inscrites aux comptes respectifs n° 1068 et n° 65888 du budget communal 2025.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

2-5 BORALEX : ACCORD POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion de Conseil.
Le Conseil municipal donne son accord.

2-5 BUDGET PRIMITIF 2025

D.2025/16 visa Préfecture le 18.04.2025

Le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2025 et ses annexes, dont le volume global se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 399 510,74 €	1 399 510,74€
Investissement	891 542,50 €	870 130,50 €
Restes à réaliser	107 808,00 €	129 220,00 €
TOTAL	2 398 861,24 €	2 398 861,24 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif **2025** tel qu'il est résumé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble des annexes du budget primitif **2025**.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

3- CREATIONS DE POSTES :

3-1 Service Technique

D.2025/17 visa Préfecture le 18.04.2025

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier

1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Compte tenu de la demande de mutation d'un agent, de l'évolution des besoins du service, de l'offre d'emploi n°O089250303001444 publiée le 03/03/2025, le Maire propose à l'assemblée :

de créer un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, pour assurer les différents travaux nécessaires à l'entretien et la maintenance des locaux, de la voirie, et des espaces verts de la commune.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- Le motif : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

- Le niveau de recrutement : sera fonction de l'expérience professionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **La création** d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Technique Territorial 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 05 mai 2025 ;

- **D'adopter** le tableau des effectifs modifié en annexe ;

- **D'autoriser** le Maire à signer tout document contractuel concernant cette décision.

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	1 voix

3-2 Service Administratif

- Poste Secrétariat / Accueil

D.2025/18 visa Préfecture le 11.04.2025

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

Compte tenu de la demande de mutation d'un agent, de l'évolutions les besoins du service, de l'offre d'emploi n°O089250304000752 publiée le 04.03.2025, le Maire propose à l'assemblée : **de créer** un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 30 heures par semaine, pour assurer les missions d'accueil de la population et d'assistant de gestion administrative.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade d'Adjoint Administratif territorial principal de 1^{ère} classe, ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- Le motif : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.
- Le niveau de recrutement : sera fonction de l'expérience professionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **La création** d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30h par semaine, à compter du 14 avril 2025 ;
- **D'adopter** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document contractuel concernant cette décision

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	1 voix

- Poste Secrétaire de Mairie

D.2025/18 visa Préfecture le 1.04.2025

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Compte tenu de la demande de mutation d'un agent, de l'évolution des besoins du service, de l'offre d'emploi n°O089250324001035 publiée le 24.03.2025, le Maire propose à l'assemblée : **de créer** un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps plein, pour assurer les missions de Secrétaire Général de Mairie.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade d'Adjoint Administratif territorial principal de 2^{ème} classe, ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- Le motif : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.
- Le niveau de recrutement : sera fonction de l'expérience professionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **La création** d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe à temps plein, à compter du 16 juin 2025 ;
- **D'adopter** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document contractuel concernant cette décision.

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	1 voix

4- QUESTIONS DIVERSES

- Maison des Assistantes Maternelles (MAM) « Les p'tits pieds » de Diges :

Le Maire donne lecture du courrier reçu le 03.04.2025, rédigé par des parents dont les enfants sont inscrits à la MAM. Des représentants des parents sont présents au Conseil municipal. Il est

demandé à la commune d'effectuer l'installation d'une climatisation pour évacuer la chaleur des locaux, dont la configuration empêche une aération efficace.

La 1^{ère} Adjointe expose que ce problème a été étudié pour trouver des variantes à l'installation d'une climatisation : des devis ont été demandés pour la pose d'une pergola, de stores-bannes, de films anti-chaleur sur les fenêtres, d'impostes sur les fenêtres. Si ces méthodes ne fonctionnent pas, l'installation d'une climatisation sera revue. Il est proposé également d'installer une dalle dans la prolongation de l'existante.

Le terrain sera tondu plus régulièrement par le service technique.

- Ecole : Le Conseil d'école s'est réuni le 25 mars 2025. L'effectif prévisionnel de la rentrée, arrêté à ce jour, est de 82 élèves. Il peut être amené à évoluer.

La remise des dictionnaires est prévue le 24 juin 2025 à 18h30 ;

La kermesse est programmée le 28 juin 2025 (la scène sera installée le 26 juin).

Afin d'améliorer le confort des enfants, il est demandé l'installation de rideaux ou de films anti-chaleur dans la cantine et la garderie, ainsi qu'un préau dans la cour de l'école maternelle.

La commission communale des écoles se réunira le 20 mai 2025 à 20h30.

- Il a été constaté des dysfonctionnements de l'éclairage public dans plusieurs hameaux : il sera demandé au SDEY (Syndicat d'Electrification de l'Yonne) d'intervenir.

Une demande de subvention n'a pas été présentée au Conseil municipal lors du vote du budget.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le **cinq juin**, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Julien ARNAU M. Thomas DE BIE.

Absents excusés : M. Michel NADIN, M. Sébastien GUILLOT (pouvoir à M. F. BLIN), Mme Julie BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Christiane MAUPRONT

ORDRE DU JOUR :

- 12- Circuit VTT : Intervention du Président du club VTT de Diges à 20h00 ;
- 13- Urbanisme : Abrogation de la servitude Aligement ;
- 14- Projet Café/restaurant/tiers-lieu : Actualisation du plan de financement ;
- 15- Cimetière : Rétrocession de concessions ;
- 16- Cantine / Garderie : Tarifs rentrée scolaire 2025/2026 ;
- 17- Création de postes : Service technique ;
- 18- Parc Agrivoltaïque d'Escamps ;
- 19- Questions diverses

DELEGATIONS EXERCEES :

Sinistre volets vestiaires : dépôt de plainte.

1- CIRCUIT VTT : INTERVENTION DU PRESIDENT DU CLUB VTT DE DIGES A 20 HEURES

Le Président du club VTT de Diges a présenté au Conseil municipal un projet d'aménagement d'un espace VTT ludique et zones de trial dans la zone du City stade et du terrain de tennis. Ce projet est soutenu par l'Europe dans le cadre du programme Leader, et peut être subventionné de 70 % à 80 %.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Coût de l'opération HT : 39 921 €

Subvention Leader : 31 936 €

Fonds propres : 7 985 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **sous réserve d'un accord de subvention** :

- **Accepte** le projet d'aménagement d'un espace VTT ludique et zones de trial dans la zone du City stade et du terrain de tennis, tel qu'il a été présenté ;
- **Inscrit** le projet au Budget principal ;
- **Mandate** le Maire pour effectuer la demande de subvention ;
- **Mandate** le Maire à signer tout document contractuel concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré,

Vote pour : 12 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 2 voix

2- ABROGATION DE LA SERVITUDE D'ALIGNEMENT

D2025/21 visa Préfecture le 16.06.2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.112-1 à L.112-6 relatifs aux voies communales ;

Vu le plan d'alignement approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 1864 concernant l'ensemble du territoire de Diges ;

Considérant que le plan d'alignement susmentionné est devenu obsolète en raison des évolutions récentes de l'urbanisme local et de l'aménagement du territoire ;

Considérant que les contraintes découlant de ce plan ne sont plus justifiées ni cohérentes avec les orientations actuelles de développement urbain ;

Considérant qu'il est donc nécessaire d'abroger ce plan afin de libérer les propriétaires riverains des servitudes d'alignement qui n'ont plus d'objet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'abroger** à compter de la date de la présente délibération, le plan d'alignement approuvé le 26 mai 1864, concernant les parcelles AI 83 et AI 85 ;
- **De transmettre** la présente délibération à Monsieur le Préfet dans le cadre du contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote pour : 12 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 2 voix

3 PROJET CAFE/RESTAURANT/TIERS-LIEU : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

D 2025/22 visa Préfecture le 16.06.2025

Dans le cadre de l'avenant abondant le contrat de territoire signé le 20 mai 2025 à Saint Fargeau, une demande de financement, dans la mesure des possibilités, a été faite auprès du Conseil Départemental qui a accusé réception le dossier complet, avec accord de commencer les travaux. Toutefois, l'accusé de réception ne vaut pas attribution de subvention.

Cette aide pourrait soulager la participation de la commune et conforter les financements prévisionnels.

Montant de l'opération prévisionnel : 2 525 596 €

Recettes prévisionnelles : Loyers annuels : 24 000 €

Co-financements sollicités	Région - TEA	247 459 €	
	Département - Contrat Territoire Ambition	En attente de décision	
	DETR	515 135 €	
	Fonds Verts	515 135 €	
	FEDER	546 059 €	
Commune – Fonds propres + emprunts		701 808 €	27,8%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **charge** le Maire de solliciter les subventions ;
- **mandate** le Maire pour signer tout document nécessaire, relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Vote pour : 12 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 2 voix

4 CIMETIERE : RETROCESSION CONCESSION

D2025/23 visa Préfecture 16.06.2025

La rétrocession d'une concession peut être prise par le Maire, s'il en a délégation ; en l'absence de celle-ci, le conseil est compétent.

Le concessionnaire peut renoncer, au profit de la commune, à tout droit sur une concession. Celle-ci doit se trouver vide, soit parce qu'elle n'a jamais été utilisée, soit parce que les exhumations des corps ont préalablement été réalisées. Elle peut être remboursée soit en partie, soit en totalité.

Vu la demande de rétrocession formulée par le titulaire de la concession n°115 (carré 8, Emplacement 6) du nouveau cimetière de Diges, reçue en Mairie le 3 mars 2025 ;

Vu l'acte attribuant ladite concession, enregistré le 29.11.2004 à la Trésorerie de Toucy, au tarif de 80 € (quatre-vingt euros) ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la rétrocession de la concession n°115 (carré 8, Emplacement 6) du nouveau cimetière de Diges ;
- **Décide** d'en effectuer le remboursement intégral, soit 80 € (quatre-vingt euros) ;
- **Mandate** le Maire pour signer l'acte de rétrocession et procéder aux démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré,

Vote pour : 12 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 2 voix

5 CANTINE GARDERIE TARIFS RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Vu l'augmentation du nombre de repas à la cantine et de la forte augmentation de la fréquentation à la garderie, le conseil municipal a décidé de reconduire les tarifs 2024 en 2025 à savoir :

- Cantine :

Quotient familial	Tarif
Inférieur à 650 €	0,70€
Compris entre 651 € et 1 000 €	1€
Supérieur à 1 000 €	3,62€

Pour les enseignants et adultes : 5,56 €.

- Garderie :

Forfait par mois pour 1 enfant :57,75 €

Forfait par mois à partir du 2^{ème} enfant :32,55 € / enfant

Forfait par mois pour 1 enfant du personnel :25,20 €/ enfant

Tarif occasionnel : 4,20 € par jour de fréquentation.

6 CREATION DE POSTES

D2025/24 visée Préfecture visa Préfecture le 16.06.2025

CREATION GRADE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS NON COMPLET 22/35°

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Compte tenu de la demande d'avis au CST concernant la détermination du taux des promotions pour les avancements de grade à hauteur de 100% ;

Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade de Mme Cinzia MAILLAUT au 1^{er} janvier 2025 ;

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 22 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **La création** d'un emploi permanent à temps non complet, à raison de 22 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- **D'adopter** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document contractuel concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré,

Vote pour : 12 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 2 voix

D 2025/25 visa Préfecture le 16.06.2025

CREATION DE 2 GRADES AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Compte tenu de la demande d'avis au CST concernant la détermination du taux des promotions pour les avancements de grade à hauteur de 100% ;

Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade de MM Patrick BRETAGNE et Jean-Thierry GOUSSERY au 1^{er} janvier 2025 ;

Le Maire propose à l'assemblée de créer 2 emplois permanents d'Agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 1er juillet 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **La création** de 2 emplois permanents à temps complet, à compter du 1er juillet 2025 ;
- **D'adopter** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document contractuel concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré,

Vote pour : 12 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 2 voix

7- PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE D'ESCAMPS/DIGES

D2025/26 visa Préfecture le 16.06.2025

Considérant la politique de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables en France ;

Considérant l'intérêt porté par la commune de Diges pour la protection de l'environnement et la production d'énergies à partir de sources renouvelables ;

Considérant les précédents échanges, présentations et informations recueillis ;

Considérant que les atouts des panneaux photovoltaïques sont nombreux : production d'énergie propre et sans danger pour l'environnement, moyen de production électrique économiquement et énergétiquement efficace, retombées financières pour les collectivités, diversification énergétique,

Considérant que le Projet de centrale agrivoltaïque au sol d'Escamps s'intègre dans les objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement ; de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant les atouts du site et du projet (potentiel solaire suffisant, proximité des réseaux routiers, impacts sur l'environnement limités, respect des contraintes et servitudes publiques, ...) ;

Considérant que pour assurer la continuité du projet et notamment constituer le dossier de permis de construire, les conseillers municipaux de Diges, ont été convoqués ;

Considérant que cette convocation comportait une présentation du projet ainsi qu'un exemplaire des documents nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc agrivoltaïque, dont notamment les conditions de remise en état des terrains et conventions d'occupation et d'utilisation du domaine communal ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 8 voix pour dont 1 par procuration, et 4 abstentions dont 1 par procuration :

- **donne** un avis favorable au projet d'implantation de panneaux photovoltaïques et leurs aménagements ;

- **donne** pouvoir à Monsieur Vandaele, maire, pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc agrivoltaïque notamment :

- l'avis du représentant de la commune sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ;
- les promesses et actes de bail, de constitution de servitudes et conventions d'occupation et d'utilisation du domaine communal
- l'ensemble des mandats nécessaires pour l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du parc agrivoltaïque.

8- QUESTIONS DIVERSES

Animation du 14 juillet 2025 : Appel au volontariat des conseillers pour organiser la fête.

Panneaux entrées du bourg : Il faudrait les remettre à l'endroit.

Installations/travaux MAM : 2 devis ont été reçus au même prix concernant l'installation de rideaux à lames verticales orientables extérieures en dur. Il faut faire une étude technique. Des devis de films solaires ont également été reçus.

Les travaux ne pourront être envisagés qu'en septembre (délai des entreprises).

Ecole : Pas de procédure de suppression de classe. Nous restons néanmoins sous surveillance du suivi de l'évolution démographique du territoire.

Cimetière : Il ne reste que 7 concessions identifiées sur le plan et matérialisées. Il faut rematérialiser des allées et modifier les plans.

Un rendez-vous est prévu le 10 juin avec le prestataire du logiciel cimetière.

La remise des dictionnaires pour les élèves de CM2 aura lieu sous le préau de l'école le 24 juin à 18 heures 30.

Le système des alarmes de l'école, de la mairie et de l'atelier est obsolète.

2 possibilités pour son changement :

Achat du matériel : 9 722 € HT sur 5 ans

.Location du matériel : 16 000 € HT sur 5 ans

La sonnette de l'école maternelle ne fonctionne pas.

Hameau des Barrats : Demande de signalisation. Depuis l'installation d'un centre équestre il y a plus de circulation et les véhicules roulent vite.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le **quinze juillet**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Sébastien GUILLOT, Thomas DE BIE, Mme Julie BARBIER, M. Jean-Jacques GERMAIN, M. Michel NADIN,

Absents excusés : Mme Martine VOIRIN (pouvoir à Mme Christiane MAUPRONT), Mme Dominique BOUVIER (pouvoir à Mme Sandrine LEPRÉ), Mme Céline ZIEJZDZALKA (pouvoir à M. Michel NADIN), M. Julien ARNAUD, M. Yves LE BOULBIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien GUILLOT

ORDRE DU JOUR :

- 1- Transfert de la mission maîtrise d'œuvre du projet tiers lieu, signature de l'avenant**
- 2- Points sur les projets en cours**
- 3- Questions diverses**
- 4- Sont rajoutés à l'ordre du jour l'actualisation du plan de financement de la toiture de l'église et remboursement d'une facture réglée auprès d'ACTION par Mme Sandrine LEPRE**

1 TRANSFERT DE LA MISSION MAITRE D'ŒUVRE DU PROJET CAFE-RESTAURANT, MULTISERVICES, TIERS LIEU DU BUREAU PANORAMA AU BUREAU RADIO ARCHITECTES

D. 2025/26 Visa Préfecture le 17 juillet 2025

- Vu la demande de transfert de la mission de maîtrise d'œuvre du projet de création d'un café restaurant, d'un multiservices, tiers lieu du bureau PANORAMA au bureau RADIO ARCHITECTES.
- Vu le courrier de M. Josselin VAMOUR du bureau PANORAMA donnant son accord pour le transfert
- Vu le courrier de M. YULZARI ex cogérant de PANORAMA et fondateur de RADIO ARCHITECTES expliquant les raisons du transfert de la mission de maîtrise d'œuvre à son bureau à savoir notamment que ce dernier continuera, comme par le passé, à être l'interlocuteur unique du dossier. Que c'est lui qui a été l'auteur des choix, dessins et descriptions du projet et de leur présentation à l'Architecte des Bâtiments de France, à la

Communauté de communes de Puisaye-Forterre, à l'ensemble des services des services du département, à la direction de l'Aménagement du territoire notamment

- Vu que l'avenant de transfert ne modifie pas le montant du marché.
- Vu les documents administratifs concernant bureau RADIO ARCHITECTES fournis par M. YULZARI, à savoir l'extrait de Kbis, l'Attestation d'inscription 2025 à l'ordre des architectes, l'attestation d'assurances
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Donne pouvoir à M. VANDAELE, Maire, pour signer l'avenant de transfert de la mission maître d'œuvre du projet café restaurant, multiservices, tiers lieu du bureau PANORAMA au bureau RADIO ARCHITECTES

Ainsi fait et délibéré,

Vote pour	:	12 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	3 voix

2- POINT SUR LES PROJETS EN COURS

TIERS LIEU

Le cabinet d'architectes termine les dossiers PC et consultation des entreprises (DCE) Le dossier DCE doit être transmis à nos financeurs. Le DCE et le marché public seront transférés sur la

plateforme ARNIA. Vu la période de vacances, les entreprises auront jusqu'à fin septembre pour répondre à l'appel d'offre.

Concernant les demandes de financement : sont accordés à ce jour

- Le FONDS VERT pour 515 000 € est accordé
- LE TEA (territoire en action) est en bonne voie

Nous aurons les réponses pour la DETR et les fonds FEDER en septembre, octobre en principe. Sachant que le DCE et les devis doivent être produits pour les demander.

Les actes d'engagement avec les entreprises seront signés dès que les financements seront accordés s'ils sont conformes au plan de financement prévisionnel.

MAM

Une climatisation mobile a été prêtée par un parent et donne satisfaction. Aussi l'investissement s'orienterait-il plus vers l'achat d'une climatisation fixe (la PMI n'agrée pas la climatisation mobile). La climatisation fixe doit respecter des normes d'hygiène strictes. 2 devis ont été demandés.

3- QUESTIONS DIVERSES

Le dossier d'expulsion concernant le logement situé place de l'Eglise suit son cours

Cimetière : Un règlement doit être établi et il faut penser à réviser à la hausse le prix d'acquisition de concession.

Point sur les dégradations commises sur le territoire de la commune

LES DELEGATIONS EXERCEES

Devis rideaux maternelle montant : 402.18 € TTC

Devis lave-vaisselle cantine : 3 060.29 € TTC

Devis alarmes école mairie ateliers communaux : 12 904.80 € TTC

4- RAJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ÉGLISE **D 2025/27** Visa Préfecture le 17 juillet 2025

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église communale, un plan de financement avait été établi. Toutefois, suite à l'évolution des possibilités de subvention, notamment :

La confirmation d'une possibilité de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'année 2025 ;

L'absence de financement désormais disponible de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

Il convient d'actualiser le plan de financement afin de tenir compte des nouveaux éléments financiers et des ressources mobilisables

Co-financements sollicités	Département – Village de l'Yonne +	80.000 €	17 %
	DRAC	138 000 €	29 %
	Autres : Fonds du patrimoine Sauvegarde de l'Art Français	18 500 € 10 000 €	6 %
	Fonds propres	173 500 €	37 %
	Emprunts	50 000 €	11 %
TOTAL		470 000 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec : 2 voix contre (dont 1 pouvoir), 3 abstentions (dont un pouvoir), 7 pour (dont un pouvoir)

- **approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **charge** le Maire de solliciter les subventions ;
- **mandate** le Maire pour signer tout document nécessaire, relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Vote pour : 7 voix

Vote contre : 2 voix

Abstention : 3 voix

Dont vote par procuration : 3 voix

OBJET : REMBOURSEMENT ACHATS POUR LE 14 JUILLET

D 2025/28 Visa Préfecture le 17 juillet 2025

Il a été procédé auprès du magasin ACTION à Monéteau d'achats pour la fête du 14 juillet.

L'enseigne ACTION ne procède pas à l'ouverture de compte pour les collectivités.

Ne pouvant faire autrement que de régler la somme due par carte bancaire, Madame Sandrine LEPRÉ a effectué le règlement avec sa carte personnelle, pour un montant de 110.48 €.

Madame Sandrine LEPRÉ souhaitant s'abstenir, après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 voix pour et une abstention :

- **Décide** de rembourser l'achat auprès de l'enseigne ACTION effectué par Madame Sandrine LEPRÉ, d'un montant de 110.48 € ;
- **Mandate** le Maire pour effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré,

Vote pour : 11 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Dont vote par procuration : 3 voix

Informations mairie

• Déclarations préalables de travaux et Permis de construire :

Déclarations Préalables :

Le 10 mars 2025 par **Mme Océane GAJAC** de Sauilly – Installation de panneaux solaires en toiture – Accordée.

Le 13 mars 2025 par **Mme Mélanie SZEWC** de Volvent – Construction d'un abri de jardin – Accordée.

Le 28 mars 2025 par **BHR Bourgogne Habitat Rénovation pour M. ROULOT Florent** aux Fritons d'en Bas – Réfection de la toiture en tuiles mécaniques plates ardoisées - Accordée.

Le 28 mars 2025 par **M. Anthony FONTANGE** de Les Deschamps – Installation panneaux solaires en toiture - Accordée.

Le 4 avril 2025 par **M. Christophe LEDROUIT** de Volvent – pose de buse – Accordée

Le 22 mai 2025 par **NEED ARTISANS représentant M. Pierre BOURSIER** du hameau de Sauilly – travaux d'isolation thermique par l'extérieur - accordée

Permis de Construire :

Le 14 mars 2025 par **Mme Bonny DUEDAL** de Riot d'en Haut – Construction maison individuelle – Refusée

Le 17 juin 2025 par **M. Laurent LAVEAU** des Guicharmes - Réalisation d'un hangar agricole à structure métallique et couverture photovoltaïque



**Dans le cadre d'une demande d'installation de panneaux photovoltaïques
Merci d'informer au préalable le secrétariat de la mairie, en précisant le nom
de l'entreprise choisie.**

• Travaux et projet :

Travaux réalisés ou en cours :

Installation d'une climatisation à la MAM le 1^{er} septembre pour 5 070 €

Réfection des allées du cimetière pour 35 000 €

Entretien des voiries et bas-côtés

Travaux préparatoires à l'entretien du terrain de foot

Travaux d'entretien à l'école

• Rentrée scolaire 2025/2026

Lundi 1^{er} septembre, 81 enfants ont repris le chemin de l'école.

La répartition des classes est la suivante :

- ➔ Petite et moyenne section de maternelle : 21 élèves avec Anne DEFAUT et Anaïs ROBERT faisant fonction d'ATSEM
- ➔ Grande section de maternelle et CP : 17 élèves avec Diane JOBARD-CUNAUULT et Barbara LOUCHARD faisant fonction d'ATSEM
- ➔ CE1-CE2 : 23 élèves avec Brigitte RAMEL-SAVORET Directrice et Rachel GUEREMY le jeudi
- ➔ CM1-CM2 : 20 élèves avec Nicolas SADOWSKI.

80 enfants fréquent la cantine scolaire. Les repas sont préparés sur place par Franck cuisinier mis à disposition par API).

60 enfants sont inscrits à la garderie dont 48 en fréquentation régulière.

Muriel CARRÉ, Sandra GUIDAT, Cinzia MAILLAUX assurent l'entretien de l'école, le service de restauration et la surveillance de la garderie.

- **Repas des aînés :**

Le repas des aînés pour les 65 ans et plus de la commune se déroulera le **dimanche 5 octobre à midi** à la salle des fêtes Marie-Noël. Ce repas est ouvert à tous mais si vous avez moins de 65 ans ou si vous n'êtes pas de la commune, le repas sera payant (32 €).

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant auprès du secrétariat de la mairie au 03.86.41.12.89



ET si vous avez besoin que quelqu'un aille vous chercher et vous ramène, faites-le savoir.

Venez nombreux pour partager un moment de convivialité !

- **Préserver la biodiversité – la CCPF s'engage :**

Face aux enjeux croissants liés à l'érosion de la biodiversité et au changement climatique, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) met en œuvre, depuis plusieurs années, une politique ambitieuse pour préserver, restaurer et valoriser le patrimoine naturel du territoire. Avec l'appui des communes, la CCPF met en œuvre une série d'actions, adaptées aux spécificités locales, pour répondre aux enjeux environnementaux actuels.

1. Natura 2000

Le réseau **Natura 2000** a pour objectif de préserver la biodiversité en tenant compte des activités humaines. Il s'agit d'un dispositif européen qui vise à protéger des milieux naturels et des espèces remarquables, tout en conciliant les enjeux écologiques avec les activités agricoles, forestières, touristiques ou encore patrimoniales.

En **Puisaye-Forterre**, le site Natura 2000 « **Milieux humides et habitats à chauves-souris de Puisaye-Forterre** » (FR2601011) a été désigné pour la diversité de ses milieux et la richesse de sa faune (Figure 1). Il englobe notamment des forêts, prairies, tourbières et cavités souterraines, qui abritent des espèces d'intérêt communautaire telles que des chauves-souris, des amphibiens, des poissons, ou encore des insectes.

La gestion de ce site repose sur la **concertation locale** : élus, agriculteurs, forestiers, associations, habitants et services de l'État sont

associés pour définir et mettre en œuvre des actions adaptées aux enjeux du territoire, **de manière volontaire et partenariale**. Ces actions peuvent être diverses : conseils de gestion, études naturalistes, travaux de restauration d'habitats, accompagnement d'aménagements de gîtes à chauves-souris, animations scolaires, etc.

Communauté de communes de Puisaye-Forterre

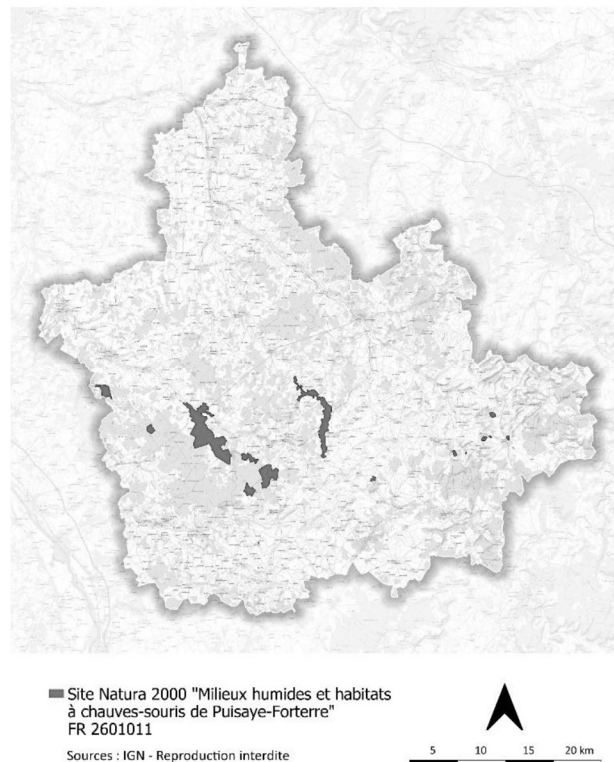


Figure 1 : cartographie du site N2000 de Puisaye- Forterre

2. Un Plan paysage des étangs de Puisaye pour réfléchir aux aménagements de demain

Depuis mars 2025, la CCPF, en partenariat avec la Communauté de communes Berry-Loire-Puisaye, pilote le **Plan de paysage des étangs de Puisaye** (Figure 2). Au cours des deux prochaines années, les deux intercommunalités mèneront un travail approfondi sur les paysages du bassin versant du canal de Briare et de son système d'alimentation, en s'intéressant aussi bien aux paysages naturels et semi-naturels qu'aux paysages urbains.

Ce travail sera mené en **concertation** avec les élus des 24 communes concernées, les acteurs du territoire, les habitants et les usagers.

Il visera à retracer l'histoire du territoire, ses mutations et ses usages, à identifier ses richesses, et ses ressources, mais également à se projeter dans l'avenir au regard du changement climatique qui a déjà et aura des répercussions sur le territoire. Ces étapes permettront de construire une vision du territoire à long terme, partagée par tous, afin de définir des actions à mener pour préserver ce paysage et son patrimoine naturel et bâti tout en accompagnant le développement du territoire.

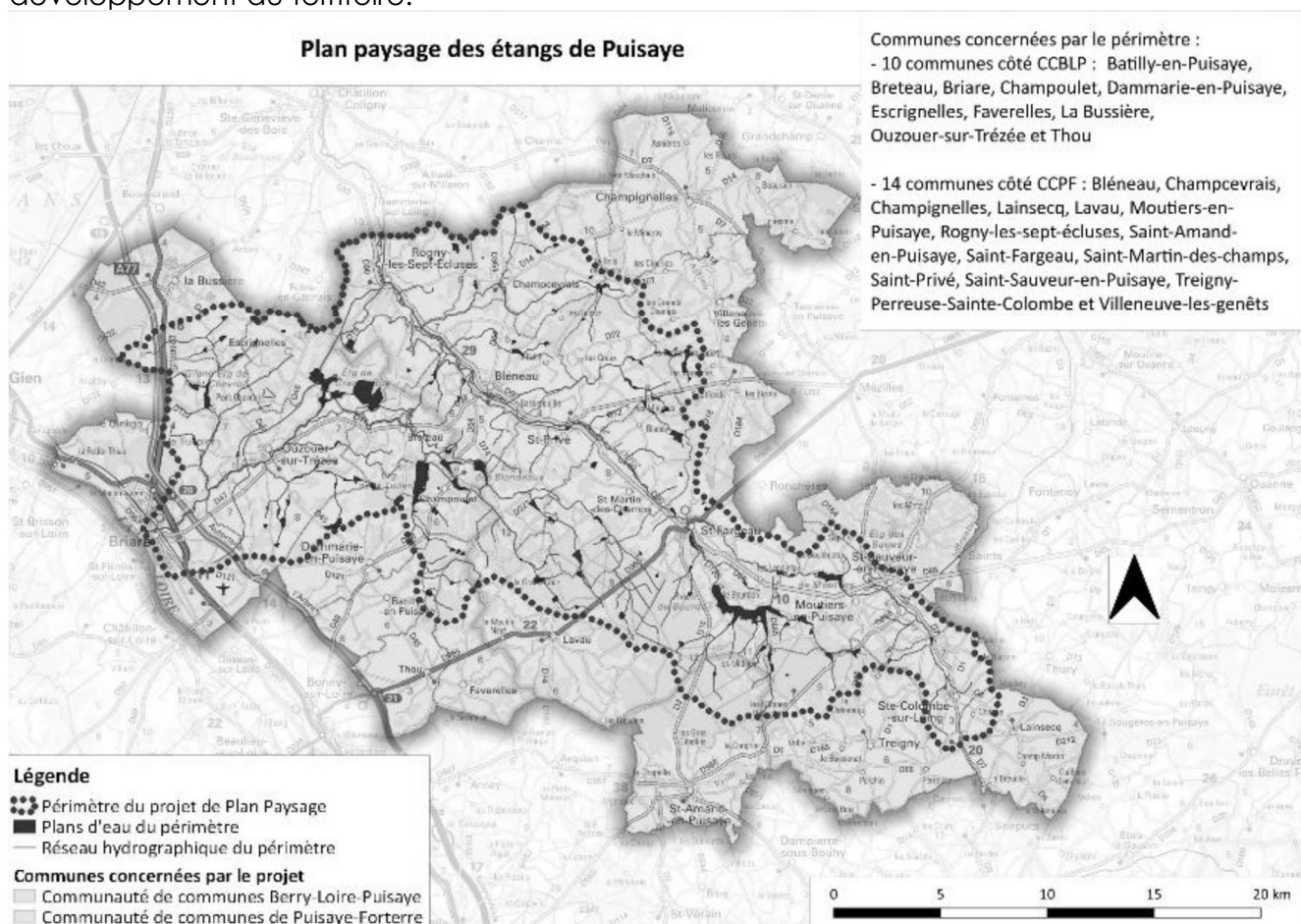


Figure 2 : Cartographie du périmètre de Plan Paysage des étangs de Puisaye

3. Un accompagnement des communes et des habitants dans la prise en compte de la biodiversité

La CCPF soutient les communes et habitants qui souhaitent intégrer la biodiversité dans leur projet d'aménagement et de gestion. Elle propose des animations destinées aussi bien aux élus qu'aux habitants, afin de les sensibiliser au patrimoine naturel (balades, ateliers, interventions scolaires, conférences, etc.). Elle propose également un accompagnement technique pour prendre en compte et développer la biodiversité sur le territoire. Elle intervient sur de nombreuses thématiques comme par exemple la prise en compte de la faune dans le bâti lors de rénovations, la gestion et la sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes ou encore, la restauration et la gestion de milieux (haie, mare etc.).



Figure 3 : Photographie d'une colonie de Murins à oreilles échanquées

Une question sur la biodiversité ? Contactez la CCPF

Célia Jégat, chargée de mission Natura 2000

c.jegat@cc-puisayeforterre.fr

07.57.02.64.16

Manon Rescan, chargée de mission biodiversité

m.rescan@cc-puisayeforterre.fr

07.48.80.41.76

- **Décorations de Noël**

Il est envisagé de fabriquer de nouveaux sapins de Noël pour décorer le village, plus légers à transporter et à installer.

Pour cela nous aurions besoin de planches de 19 mm d'épaisseur environ (+ ou - 3 mm).

Pas de panneaux de particule.

Si vous êtes en possession de ce type de matériaux, merci de contacter le 06.48.13.21.01.

A l'École

La deuxième partie de l'année scolaire a été toute aussi active que la précédente. En avril, s'est déroulé le traditionnel cross inter écoles à Toucy complété par des jeux d'orientation organisés par l'USEP.



Et, comme d'habitude, les petite et moyenne sections ont remis une médaille confectionnée par leurs soins à chaque coureur.

Le mois de mai a été également très sportif.

Les CM1 CM2 ont participé à une journée de sports organisée par les lycéens de Toucy, occasion de faire connaissance avec les lieux avant leur visite du collège effectuée en juin.

Un tournoi de rugby inter écoles organisé par le club de rugby de Toucy a permis à l'école de Diges (classes CE1/CE2/CM1/CM2) de remporter le trophée des écoles compte-tenu de leurs performances parmi cinq écoles.



Par ailleurs, toute l'école a bénéficié de séances de tennis par M Dudon, professeur de tennis à Toucy, financés par le club de tennis de Diges que l'on remercie.

Les activités sportives se sont terminées pour les GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 avec la journée des Usépiades (organisée par l'USEP) qui ont permis aux élèves de se confronter à d'autres écoles dans des ateliers sportifs variés.

Le côté culturel n'a évidemment pas été laissé de côté.

En effet, les PS/MS/GS/CP sont allés visiter le château de St Fargeau ainsi que la ferme de St Fargeau.

Quant aux CE1/CE2/CM1/CM2, ils ont finalisé leurs créations artistiques animées par l'artiste Laureline Lê lors de l'exposition de leurs œuvres au conservatoire de Toucy le 20 juin.

Ce projet nommé CLEA a été financé par la communauté de communes que l'on remercie.

Ce même jour, les GS/CP rendaient visite à leurs correspondants de même niveau scolaire de l'école de Pourrain.

Le 28 juin, a eu lieu la fête de l'école qui comportait le spectacle de chants et danses des 4 classes ainsi que la kermesse organisée par l'AJD que l'on remercie pour leur formidable investissement.

La fin d'année s'est achevée avec la remise des dictionnaires aux CM2 destinés à quitter l'école pour le collège. Nous remercions la mairie pour ce bon moment de convivialité.

Une nouvelle année scolaire prendra le relai avec d'autres projets tout aussi épanouissants pour les élèves !



Brigitte RAMEL-SAVORET

Les Associations Digeoises



Association des Jeunes de Diges (AJD)

Retour sur une année haute en couleurs...

et en gourmandises !

L'**Association des Jeunes de Diges** n'a pas chômé ces derniers mois, et nos animations ont encore une fois rassemblé petits et grands dans la bonne humeur. Voici un petit retour sur nos derniers événements :

Carnaval ensoleillé – 8 mars

Sous un **soleil radieux**, familles et enfants ont défilé avant de profiter d'un après-midi de jeux pour tous les âges. Un **goûter et des barbes à papa** sont venus régaler les plus gourmands et nous avons pu coller quelques moustaches sucrées par-ci par-là sur les petits minois grimés et déguisés.

Chasse aux œufs – 12 avril

Cette année, le départ se faisait depuis le hameau de **Sauilly** avec un **tout nouveau parcours**. Nous avons atteint la barre des 100 **enfants inscrits**, accompagnés de nombreux adultes. Entre amis ou en famille, petits et grands se sont prêtés au jeu en résolvant des énigmes avant de déguster leurs chocolats bien mérités. Résultat : un franc succès et des sourires jusqu'aux oreilles malgré des averses bien présentes.

Sortie ados – 23 mai

Elle était attendue et elle a enfin eu lieu à l'endroit prévu depuis 3 ans ! Nos jeunes ont pu se défouler lors d'une session **accrobranches au Bois de la Folie**. Entre fous rires et sensations fortes, chacun est reparti avec un petit goût d'aventure (et parfois quelques courbatures pour certaines d'entre nous).

Fête de l'école – 28 juin

Un bel après-midi rythmé par le spectacle des élèves de l'école de Diges et de nos **stands de jeux** mêlant défis, adresse et logique pour remporter des lots de seconde main. Notre **tombola** a fait trois heureux gagnants qui ont pu remporter :

- une **nuît insolite en cabane**,
- **4 entrées au Zoo de Beauval**,
- et un bon de **100 € au restaurant de Mézilles**.

Mini-marchés du mardi soir

En mai, juin et juillet, l'AJD a également animé les **mini-marchés** du village. Buvette, jeux, ambiance conviviale... de quoi rendre nos soirées estivales encore plus agréables.

Et maintenant ?

Le **planning de l'année est déjà installé**, et nous espérons pouvoir **mener à bien toutes nos animations**. Dans les cartons, l'incontournable **Halloween** (attention les monstres seront de sortie le 1^{er} novembre), et vous pouvez d'ores et déjà noter la date de notre marché de Noël du Samedi 13 décembre dont les **inscriptions pour les exposants sont ouvertes**.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous pour la **reprise de notre nouvelle année d'événements**, le **mardi 30 septembre à 18h30 à la salle des fêtes**. Venez nombreux partager un moment convivial et découvrir ce qui vous attend ! Votre présence est essentielle pour pouvoir lancer notre année de manifestations.

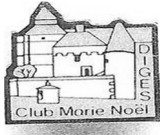
⚠ Pour cette nouvelle année, nous aimerions constituer un groupe de **bénévoles actifs**. Attention, qui dit *actifs* signifie que vous vous engagez pour nous aider **de A à Z** sur une mission ! Chaque coup de main compte et sans vous, toutes ces animations ne pourront pas exister.

Merci à tous pour votre énergie et votre bonne humeur. Venez nous aider à rendre la vie à Diges toujours plus joyeuse et festive !

À VOS CALENDRIERS !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APÉRITIF DE RENTRÉE	30 SEPTEMBRE	LOTO	07 FÉVRIER
HALLOWEEN	01 NOVEMBRE	CARNAVAL	28 FÉVRIER
BOURSE AUX JOUETS ET AUX VÊTEMENTS	30 NOVEMBRE	CHASSE AUX OEUFs	28 MARS
MARCHÉ DE NOËL ET ATELIERS	13 DÉCEMBRE	SORTIE ADOS	30 MAI
SOIRÉE JEUX	17 JANVIER	FÊTE DE L'ÉCOLE	DATE À DÉFINIR

Contact : 89240ajd@gmail.com  AJD 89



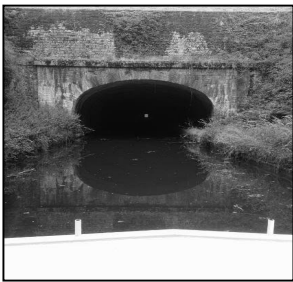
Club Marie Noël

Notre début d'année a été bien actif et apprécié par nos adhérents, présents en nombre lors de nos clubs du 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois, ainsi que notre repas « Choucroute » organisé le jeudi 20 février préparé par nos adhérents dont Nicole au fourneau ; une belle journée pour le plus grand plaisir de tous.

Notre loto du 30 mars a eu un franc succès, 138 participants, 25 lots distribués pour un montant total s'élevant à 1.468 €. Un grand merci à nos sponsors et particulièrement à Christelle de la boutique « TELLE qu'Elles » de Diges.

Notre repas de Printemps a eu lieu le 11 mai 2025, le repas fort apprécié par nos 47 participants avait été confié au traiteur « la Farandole Gourmande » d'Auxerre, qui sait toujours nous ravir les papilles. L'ambiance a été assurée par Francis, version orchestre accompagné de deux autres musiciens puis DJ, rires, chants et danses étaient à l'honneur.

Le jeudi 3 juillet, 27 adhérents partaient en croisière déjeuner sur le Canal du Nivernais, heureusement le temps était plus doux et a permis une journée agréable très appréciée par nos adhérents. Se sont enchainés un repas sur le bateau croisière en passant sous les voutes de Collencelles, la visite de la ville de Clamecy et son musée d'Art et d'Histoire où a été évoquée l'activité quotidienne des floteurs du bois.



Nos évènements du 4^{ème} trimestre :

- Fête de la Châtaigne le samedi 18 octobre, participation avec notre stand Place de l'Eglise où nous vous attendons nombreux et vous proposerons des pâtisseries maison salées et sucrées, notre succulent gâteau à la farine de châtaigne, des croques monsieur et gaufres. Nous organisons également une loterie avec de nombreux cadeaux à gagner.
- Repas d'automne le dimanche 16 novembre pour lequel nous avons retenu « La Maison GIRARD » traiteur à BASSOU.
- Loto le dimanche 7 décembre à la salle des fêtes de DIGES, 25 lots à gagner, il y aura de l'électroménager, du High Tech, des paniers gourmands, et plein d'autres surprises.
- Notre dernier club aura lieu le jeudi 18 décembre avec la bûche de Noël.

Nous reprendrons nos réunions une fois par mois pour notre atelier « dictée » et la confection des paquets cadeaux pour la décoration de notre commune pour Noël.

Nous rappelons que toute personne (retraîtée ou non) quel que soit son âge et sa domiciliation peut adhérer à notre club. Nos rencontres sont festives et nos échanges respectueux et amicaux. Le seul but est de partager de bons moments et rompre pour certains avec la solitude.

Pour tous renseignements, contactez-moi ou laissez un message au 06 72 66 73 54.

Patricia SERRIS, Présidente du Club Marie Noël



FC DIGES-POURRAIN

Bilan rapide de la saison écoulée :

Effectif toujours en hausse atteignant 105 licenciés (71 jeunes + 18 seniors + 16 vétérans).

La fête du club réunissant une centaine de joueurs et parents s'est déroulée le Dimanche 29 Juin dans un climat festif et convivial. Au programme : matchs, assemblée générale, apéro et barbecue, petits matchs.

Chacune des équipes ont bien représenté les couleurs du club que ce soit lors des plateaux le samedi ou bien lors des tournois de fin d'année. Les seniors, eux, remontent dans le groupe A du championnat Ufolep.

Pour la 1^{ère} année, nous avons lancé un challenge U15 qui a eu lieu le dernier week-end du mois d'août réunissant 3 équipes du secteur sur un après -midi.

A noter la belle performance de l'équipe U15 fraîchement nouvelle de cette année : ils remportent leur championnat (D3) pour leur 1^{ère} saison.

Merci aux partenaires et sponsors qui nous accompagnent fidèlement dans nos divers projets dédiés à toujours améliorer le confort de nos licenciés.

Merci bien évidemment aux communes de Diges et Pourrain ainsi qu'à leurs comités des fêtes respectifs.

Merci aux éducateurs bénévoles qui encadrent nos jeunes et aussi aux parents qui les accompagnent le samedi.

De plus, à Pourrain, le city stade est sorti de terre courant mai 2025 et une réflexion est en place pour essayer d'effacer la « cuvette » du stade et aussi de se mettre en conformité au niveau des mains courantes.

Quant au stade de Diges, la réfection du terrain à 11 est toujours à l'ordre du jour, et le club espère voir les travaux débuter prochainement.



Reprise de la nouvelle saison :

Les inscriptions se sont passées le samedi 30 août et ensuite nous avons inscrits chaque équipe dans leur championnat respectif début septembre.

Pour cette année encore, nous aurons 1 équipe dans chaque catégorie de U6 à U18, et n'oublions pas les adultes avec les seniors ufolep le dimanche matin et les vétérans le jeudi soir.

Lors de la dernière AG, certains membres voulaient créer une équipe de foot en marchant, discipline qui se développe de plus en plus sur notre département. Donc d'ici fin septembre nous ferons des initiations à cette discipline.

De plus, les travaux de mises aux normes pour le terrain de Diges devront commencer début septembre.

Rappel : le club recrute des jeunes / adultes (garçons et filles) à partir de 5 ans jusqu' à 65 ans...Donc n'hésitez pas à venir nous voir un soir en semaine : il y a des entraînements quasiment tous les soirs.

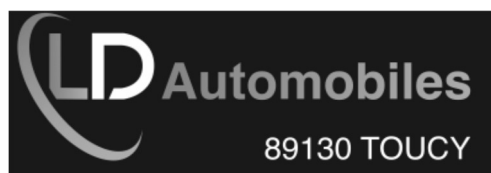
Voici quelques informations utiles à connaître si vous ou vos enfants sont intéressés par notre club :

CATEGORIES	AGES	HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT	LIEUX D'ENTRAÎNEMENT	COTISATIONS PAR AN
Vétérans	+ 35 ans	Jeudi 19h30- 21h	POURRAIN DIGES	60 €
Seniors	+ 16 ans	Mercredi 19h30-21h15	POURRAIN DIGES	85 €
U16 - U17 - U18	Nés de 2008 à 2010	Lundi 18h30-20h Mercredi 18h-19h30	POURRAIN DIGES	65 €
U14 - U15	Nés de 2011 à 2012	Lundi 18h30-20h Mercredi 18h-19h30	POURRAIN DIGES	65 €
U12 - U13	Né(e)s de 2013 à 2014	Mardi 18h15-19h30 Mercredi 15h30-17h	POURRAIN DIGES	65 €
U10 - U11	Né(e)s de 2015 à 2016	Mardi 18h15-19h30 Mercredi 14h-15h30	POURRAIN DIGES	50 €
U8 - U9	Né(e)s de 2016 à 2017	Mercredi 14h-15h30	POURRAIN DIGES	50 €
U6 - U7	Né(e)s de 2018 à 2019	Mercredi 14h-15h30	POURRAIN DIGES	50 €

Contacts : Nicolas PIERRON
06 88 09 75 20

Julien ARNAUD
06 19 02 21 80

Merci à nos principaux sponsors :





Tennis Club de Diges

Cette saison, nous comptons 27 familles adhérentes dont 5 nouvelles et 3 adhésions jeunes individuelles. Le nombre de joueurs est stationnaire, il est estimé à 78.

Les agents communaux ont procédé à l'entretien du court. Le terrain est en bon état. La réparation des parties endommagées réalisée l'an dernier résiste.

« Le tennis à l'école » financé par le club s'est déroulé comme prévu de mai à juin. Bertrand Dudon, professeur au club de Toucy a organisé 9 demi-journées.

Si vous souhaitez pratiquer le tennis ou essayer, n'hésitez pas à nous contacter :

Jocelyne Bourgeois	06 60 78 25 35
Yves Le boulbin	06 77 95 70 58
Aimée Delille	03 86 41 12 43

VTT CYCLO DIGES PUISAYE

Reprise des entraînements à
RENTREE 2025/2026 partir du mercredi 10/09
RDV Stade de football de DIGES

- Jeunes VTT loisirs et courses locales : mercredi 14h15-16h30
- Jeunes VTT compétitions: mercredi 14h15-16h30 et samedi 9h45-12h (après test)
- Adultes VTT compétitions: samedi 9h45-12h
- Adultes VTT Randonnée: samedi 14h-16h30

Déplacement commun organisé en compétition jeunes et randonnée.

Dès 5 ans !!
(après essai)

STAGE COHESION
JEUNES COMPETITEURS
20/21 sept à Autun
(non obligatoire)



CONTACTS:
Guillaume (groupe compétition)
06.20.04.04.74
Michel: 06.85.84.10.44





Comité des Fêtes de Diges

44^{ème} FETE DE LA CHATAIGNE- 18 octobre 2025

Vous pouvez obtenir le bulletin d'inscription et le règlement du vide grenier en les demandant :

- Soit par mail : cdf.diges@laposte.net ou communediges89@orange.fr
- Soit par téléphone à la mairie : 03 86 41 12 89

N'oubliez pas d'indiquer si vous êtes résidant de Diges, car le bulletin d'inscription est différent afin de bénéficier des deux premiers mètres gratuits. Le paiement de votre emplacement devra obligatoirement être joint à votre réservation pour que celle-ci soit validée. Les chèques à l'ordre du comité des fêtes de Diges ne seront encaissés qu'au mois d'octobre, après la manifestation.

BESOIN DE BENEVOLES !!!

Préparer et organiser la fête de la châtaigne, demande la mobilisation de nombreuses personnes pour la préparation, le jour de la fête et les jours d'après !!!

Comme chaque année l'installation débutera le mardi 14 octobre à partir de 9 heures.

Le jour de la foire une multitude d'activités sont proposées : jus de pomme, grilloir à châtaignes, restauration, buvette, stand du boudin, stand des produits dérivés de la châtaigne. Il faut aussi approvisionner les stands, orienter les visiteurs vers les parkings, placer les exposants, renseigner, expliquer. Et le lendemain : trier, démonter, ranger ! Pour toutes ces activités et pour perpétuer cette manifestation, nous avons besoin de vous, pour quelques heures, demi-journée, journée. Digeois le comité des fêtes et ses membres vous attendent. Le bénévolat est aussi une source de rencontre, de partage, de rire aussi.

Inscription : Bertrand MAUPRONT 06 73 84 45 15

APPROVISIONNEMENT DE POMMES :

Si vous êtes propriétaire de pommiers sur la commune de Diges et que votre récolte est supérieure à vos besoins, le comité des fêtes vous propose de les faire ramasser et de vous dédommager en jus de pommes ou de vous les payer sur la base du marché.

Merci de faire votre demande de ramassage avant le 30 septembre au : 06 73 84 45 15.

Un rendez-vous bien-être à Diges : le yoga vinyasa chaque jeudi soir

Besoin de souffler, de retrouver de l'énergie et de prendre soin de vous ? Le Comité des Fêtes de Diges vous propose un moment de détente et de vitalité avec des cours de yoga vinyasa tous les jeudis soir, à la Salle de l'Ocre (derrière La Poste).

Le yoga vinyasa est une pratique dynamique, rythmée par la respiration et l'enchaînement fluide des postures. Cette discipline permet de renforcer le corps, d'assouplir les muscles et de libérer l'esprit. À la fois énergisant et apaisant, il offre un équilibre idéal pour affronter le quotidien avec sérénité.

Que vous soyez curieux de découvrir le yoga ou déjà adepte, ces séances sont ouvertes à tous, dans une atmosphère conviviale et bienveillante. Une belle occasion de vous accorder une pause pour vous ressourcer et partager un moment collectif.

Venez respirer, bouger et vous recentrer : votre rendez-vous bien-être vous attend !



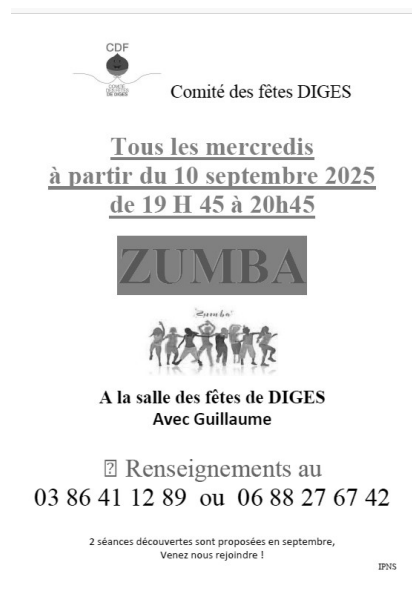
La Zumba

Le Comité des Fêtes de Diges propose des séances de ZUMBA tous les mercredis de 19H45 à 20h45 (hors période de vacances scolaires).

A partir du 10 septembre 2025, venez nous rejoindre à la salle des fêtes Marie Noël de Diges.

Profitez de deux cours d'essai offerts pour découvrir cette activité bénéfique à la santé, pratiquée dans une ambiance détente avec Guillaume !

Contacts : Lyse au 0688276742 ou Bertrand au 0673844515



Société de Chasse de Diges



À l'automne, fusils et gibecières ressortent des râteliers

C'est avec plaisir et un profond sens des responsabilités que nous vous accueillons pour cette nouvelle saison de chasse.

Cette saison n'est pas seulement un moment attendu par passion, elle est aussi l'occasion de rappeler que la chasse, lorsqu'elle est pratiquée de manière raisonnée, est avant tout un acte de gestion et d'équilibre.

Nous ne sommes pas ici pour « prélever » sans réfléchir, mais pour participer activement à la régulation des espèces, au maintien de la biodiversité, et à la préservation de notre environnement. Cela implique de respecter les quotas, les périodes légales, et surtout, de veiller à la sécurité de tous : chasseurs, promeneurs, riverains et animaux.

La chasse raisonnée, c'est aussi observer, comprendre et transmettre :

- Observer la nature pour mieux connaître les populations et leurs besoins,
- Comprendre les cycles de vie et les interactions entre espèces,
- Transmettre aux jeunes générations une pratique respectueuse, éthique et responsable.

Nous comptons sur chacun de vous pour incarner ces valeurs : respect des règles, respect de la faune, respect de nos compagnons de chasse et respect des terres qui nous accueillent.

Que cette saison soit marquée par la convivialité, la prudence et l'amour de la nature.

Bonne ouverture à tous et que la nature reste notre plus belle victoire !

Sébastien GUILLOT

NB : Les jours de chasse seront les Dimanches, les Jeudis et les jours fériés.

Il existe plusieurs sociétés de chasse privées sur la commune de Diges qui ont leurs propres règlements intérieurs et jours de chasse.

Un champion digeois



Adam Darouqi, un champion Digeois Dans l'univers exigeant des sports de combat, où la discipline et la persévérance sont reines, Adam Darouqi, âgé de seulement 9 ans et licencié au club Auxerre Pieds Poings vient de vivre une saison 2024-2025 exceptionnelle. Après à peine une année d'entraînement, Adam a osé se lancer dans les championnats pour la saison 2024-2025.

Victoire championnat Bourgogne Franche Comté



Victoire Coupe de France

Le résultat est sans appel : Championnat de Bourgogne de Kick Light (Novembre 2024): Adam remporte son premier titre régional Coupe de France K1 Style Light à Bondy (21-22 juin 2025): Adam remporte la Coupe de France Adam a la chance de s'entraîner sous la direction de Francis Beuchet, un coach expérimenté et une figure respectée dans le monde de la boxe. L'expertise de Francis Beuchet est précieuse. Ancien arbitre international, il porte un regard exigeant et éclairé sur la discipline.

La Coupe de France est un événement majeur dans le calendrier des sports de combat en France, organisée sous l'égide de la Fédération Française de Kickboxing, Muaythai et Disciplines Associées (FFKMDA). Y participer est déjà une réussite ; en revenir champion est le rêve de tout jeune compétiteur. Le titre d'Adam n'est pas seulement une médaille ; c'est la récompense ultime après des mois d'efforts, d'entraînements assidus et de sacrifices.

Félicitations, champion !

Mobilité

Fêtons la semaine européenne de la mobilité !
Spectacle familial " KOLELO "
une histoire de voyage à VÉLO

Vendredi 19.09 à 18H

Place Marie Noël

DIGES

Buvette

Expo sur le voyage à vélo

Echanges

atelier auto réparation

entrée **LIBRE et GRATUITE**

SOLUTION DE REPLI EN CAS DE PLUIE
www.lavoixvelo.fr



mardi 16/09
vendredi 19/09

**VELO BUS
TOUCY**

Participez au Challenge Mobilité BFC 2025
en accompagnant vos enfants à vélo
à l'école, au collège

RDV 7H30 arrêt de bus Savilly Le hameau avec
ton vélo et un casque ajusté

**PRENONS LA ROUTE
ENSEMBLE, POUR LA
CONVIVIALITÉ ET UN
PLUS FORT
SENTIMENT DE
SECURITÉ**



Nous proposons d'encadrer les élèves qui souhaitent expérimenter
le trajet Savilly- collège de Toucy à vélo. nous prêtons des chasubles
fluos, casques adaptés à la taille. prévoyons une voiture balai en plus
des encadrants à vélo

INFOS PRATIQUES , PRÊT DE MATÉRIEL, ÉCHANGE SUR L'ITINÉRAIRE
MAIL : CONTACT@LAVOIXVELO.FR OU CLUB.VTT.DIGES@GMAIL.COM



Dictons de septembre

En septembre, quand tu entends la grive chanter,
Cherche la maison pour t'abriter ou du bois pour te chauffer.

Lorsque beaucoup d'étoiles filent en septembre,
Les tonneaux sont trop petits en novembre

Les crayons

Mais à quoi jouent les crayons Pendant les récréations ?

Le rouge dessine une souris,

Le vert un soleil,

Le gris une groseille.

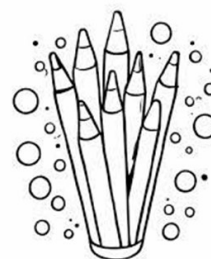
Le noir qui n'a pas d'idées,

Fait de gros pâtés.

Voilà les jeux des crayons

Pendant les récréations.

Corinne Albaut



Prunes farcies façon crumble

Pour 6 personnes :

12 prunes rouges

150 gr de farine

150 gr de beurre

150 gr de sucre en poudre

4 cuillères à soupe de raisin de smyrne

Faites tremper les raisins de Smyrne dans de l'eau chaude durant 10 min.

Préchauffez le four à 180 °C.

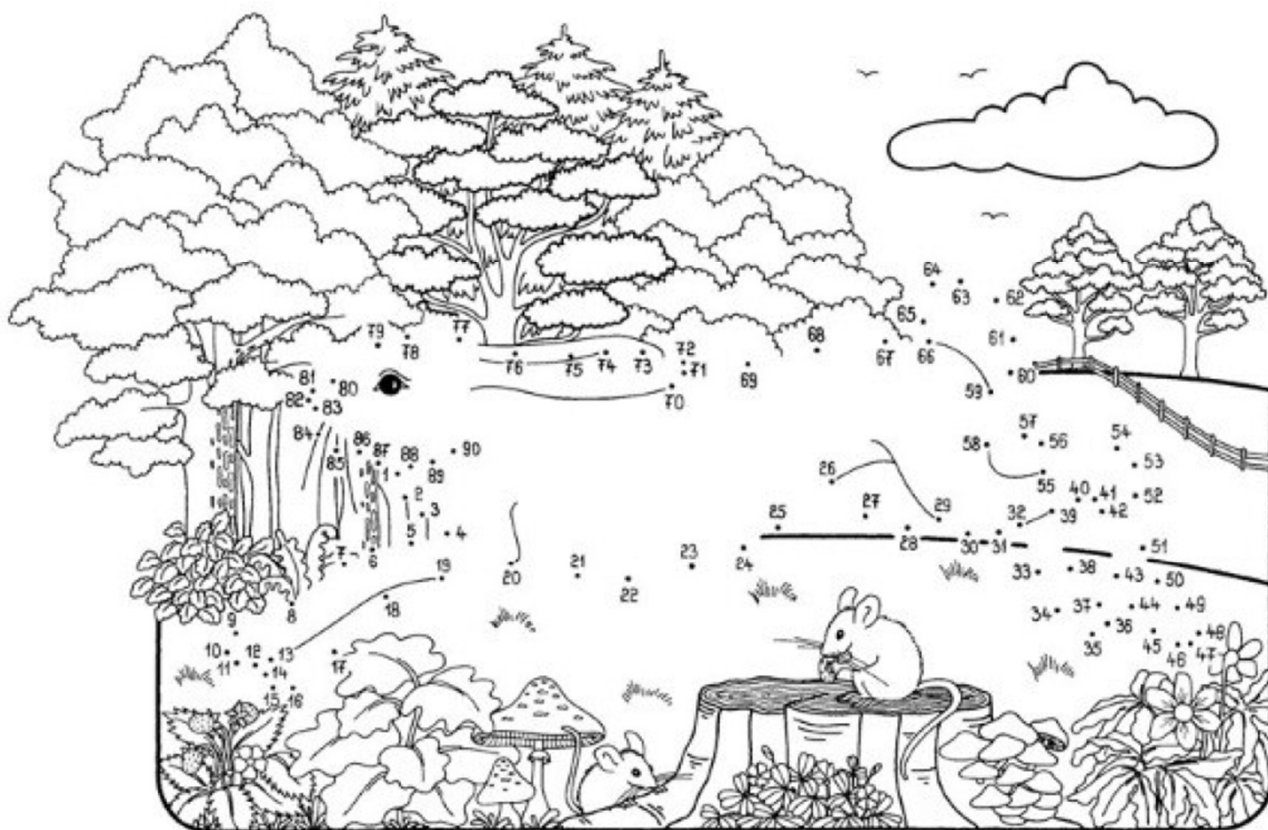
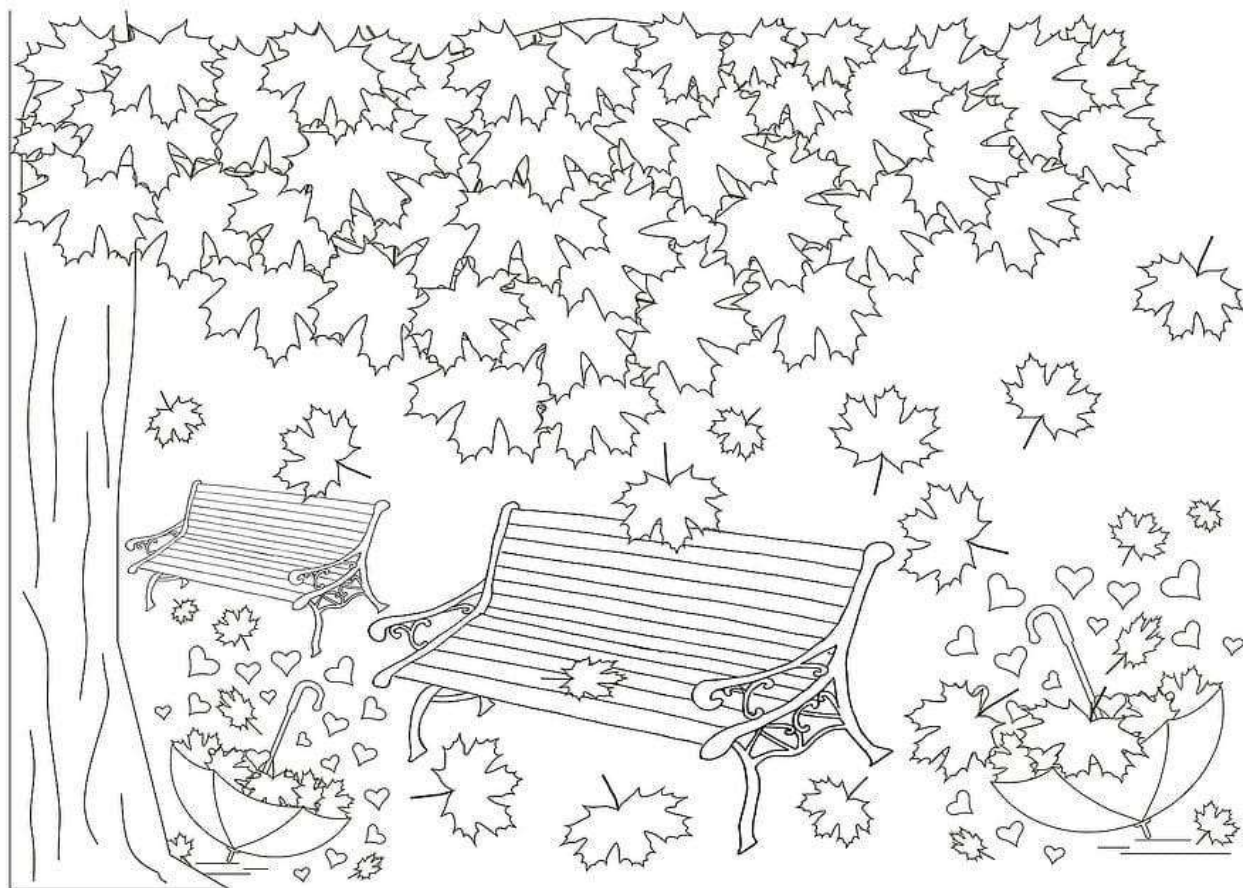
Rincez les prunes, les couper en deux et ôtez les noyaux

Formez une pâte sableuse en mélangeant avec les doigts le beurre coupé en lamelles, la farine et le sucre en poudre dans un saladier.

Farcissez les moitiés de prunes à l'aide du mélange puis ajoutez les raisins égouttés sur le dessus en les enfonçant légèrement avec les doigts.

Mettez les prunes farcies dans un plat à gratin et enfournez durant 25 min.

Les coloriages d'automne





Ecole de Dives-Meuse



Entretiens et Réparations motoculture à domicile

- *Tondeuses/Tracteurs tondeuses
- *tronçonneuses
- *Taille-haies
- *Motoculteurs
- *Débroussailluse...

ROGER Charly

Mail: cr.motoculture89@gmail.com
Tel: 07.49.67.17.57

Siret: 98389134200013



Tél : 06 58 19 28 34

Fabrications de pergola, portail, garde corps et mobilier intérieur / extérieur

Siret : 987 974 680 00017

Artisans spécialisé soudure aluminium

MD! Espace Vert

Appelez-moi :
06 03 64 87 46

- Débroussaillage
 - Tonte
 - Taille de haies, fruitiers, buissons, arbustes
 - Désherbage allées au bruleur thermique
 - Evacuation des végétaux
 - Broyage
- DEVIS GRATUIT**
- SI! SERVICES à La personne**

ACTIV'UNA PUISAYE-FORTERRE



Blioeux, Charignolles, Coulanges-la-Vineuse
Coulanges-sur-Yonne, Courson, Saint-Fargeau
Saint-Sauveur-en-Puisaye, Toucy

Services d'Aide au Maintien à Domicile

8 rue du Pont Capureau 89130 TOUCY
03.86.74.92.80
activunapuisayeforterre@outlook.fr

**Vetements, Chaussures et Accessoires
Votre Showroom**

TELLE
Qu'elles

TELLE qu'elles telle_qu_elles
tellequelles.shop@gmail.com

Christelle BUCHE GRACY - 28 rue des Glycines - 89240 DIGES
Tél: 06.66.39.81.23

M.R Multi-Services

Morainville Richard | Homme toutes mains
SIRET 900791898 00019 | Morainvillerichard@gmail.com



Travaux int et ext, études toutes propositions
2 rue des cormiers 89240 DIGES
06 15 03 57 76

GROUPE 123 immo.com

RAPIDE
EFFICACE
DYNAMIQUE
AU BON PRIX
EN TOUTE SECURITE

Votre conseiller : Julie BARBIER
07 65 50 11 48

www.groupe123immo.com
appoigny@groupe123immo.com
17, place de la liberté - 89380 APPOIGNY
03 86 18 01 01



Ecole
de Diges
MARS

MECANIQUE A DOMICILE

Toujours à votre service

- Entretien périodique
- Montage/Equilibrage de pneus
- Distribution/Embrayage
- Diagnostic électronique

Email : jmbdom89@outlook.com
N°06.20.73.94.80

Mr BRUN
Jimmy

3 Lieu dit Les
Beaufumés
89560
Ouanne

Wilfrid SWARTVAGHER

RENOVATION ET AMENAGEMENTS

en bois et matériaux naturels
intérieur et extérieur

89240 DIGES - 06 41 84 19 71
wilfrid.swartvagher@gmail.com

TOURNIER JEAN-PAUL PEINTURE- PAPIERS PEINT



PEINTURE
DECORATION
REVETEMENT
DE SOL & MURS
VITRERIE



15, CHEMIN DES DEUX PUIITS
VOLVENT - 89240 DIGES
 TEL : 03.86.41.17.35
 06.13.22.72.75

RENAUDAT VINCENT



Plomberie
Chauffage
Zinguerie

Neuf
&
Rénovation

Entretien - Dépannage - Ramonage
 4 Le Colombier 89240 DIGES
 Tél/Fax : 03 86 41 28 28
 Siret 448 887 190 000 16



- MAÇONNERIE
- TERRASSEMENT
- AMENAGEMENT
INT / EXT

Neuf & Rénovation

89240 DIGES - Tél. 06 85 20 86 43
courtillet.freres@gmail.com

LUDO SERVICES

A la MAISON INTÉRIEURE
et Extérieur

Le Petit travaux de
jardinage
LE PETIT TRAVAUX
DE BRICOLAGE

SJ
SERVICES à
la personne
50%
de réduction
d'impôts

SIRET 792.543.662
 Tel:06.40.92.69.76

89240 POURRAIN

ludoservices89240@gmail.com

AMBULANCE - VSL - TAXI

ST CHRISTOPHE

03 86 41 51 09

89560 COURSON-LES-CARRIÈRES TAXIS : Andryes, Courson, Diges et Ouanne

Art Batiment et Patrimoine

Maçonnerie neuf et rénovation
 Enduit, Carrelage, Faïence
 Couverture, Zinguerie
 Aménagements de combles - A.B.P

14 la forêt 89240 DIGES
 06 22 41 71 03 / 03 86 33 15 89
sarl.abp@sfr.fr
www.artbatimentetpatrimoine.fr

